

CONSEIL D'ADMINISTRATION – lundi 29 juin 2026

Délibération n° 2026_14

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)

Présents :

Monsieur Jean-Laurent LIBES, Payeur régional, M. Luc LORNAGE, Adjoint au Payeur régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénédict KODJO, Directrice Adjointe de la Régie Auvergne Numérique, M. François TEPPAZ-MISSON, Directeur Adjoint de la Régie Auvergne Numérique, Mme Lise DELPLANCQ, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Comme le prévoient les statuts et à la suite des délibérations de l'ensemble des six agglomérations auvergnates (Communautés d'Agglomération d'Auvergne : Aurillac Agglomération, Clermont Métropole, Montluçon Communauté, Moulins Communauté, Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Vichy Communauté), le Conseil d'Administration prend acte :

- **du renouvellement de la représentation des communautés d'agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Régie Auvergne Numérique,**
- **de la désignation par Aurillac Agglomération de Monsieur Jean-Paul NICOLAS en qualité de membre titulaire en remplacement de Madame Nathalie GARDES et de Monsieur Jean-François BARRIER en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur Michel BAISSAC.**

Le Président,



Bruno FAURE